

Journée technique 2009 « Eau potable : la chaîne qualité de la source au robinet »

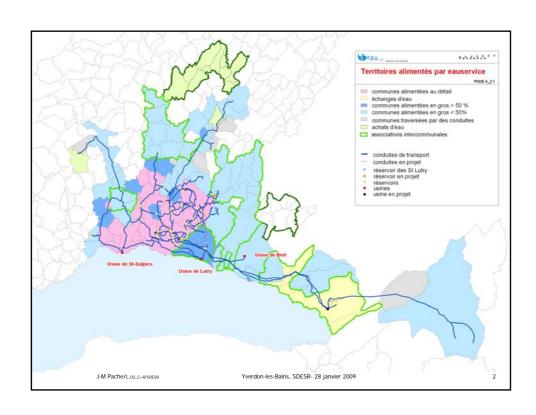
Mercredi 28 janvier 2009 Salle de la Marive à Yverdon-les Bains

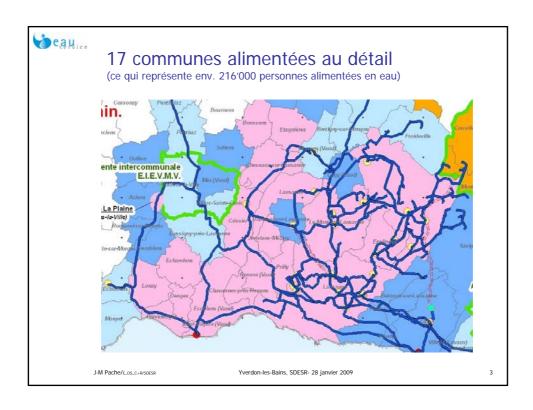
Sécurité des installations intérieures : les pratiques administratives lausannoises.

Présentation par Jean-Marc Pache, resp. section clients eauservice











Installations intérieures et extérieures Environnement réglementaire

- Loi vaudoise sur la distribution de l'eau (du 30 novembre 1964)
- Règlement communal de distribution d'eau (du 1er juillet 1966)
- Directives SSIGE W3/2000 pour l'établissement d'installation d'eau de boisson
- Règlement communal du 25 octobre 2005 relatif à l'octroi d'une concession pour exécuter des installations d'eau et de gaz

Réglementation SSIGE : GW1/2007 (directives pour l'exécution des installations domestiques d'eau potable et GW101/2007 (règlement concernant l'octroi de l'attestation d'installateur agréé eau aux personnes qui exécutent des installations d'eau potable à usage domestique)

Prescriptions eauservice (2006)

J-M Pache/E_OS_C+R/SDESR

Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009



Principes du règlement communal relatif à l'octroi d'une concession pour exécuter des installations d'eau et de gaz

- Formations à plusieurs niveaux
- Délimitation des compétences pour exécuter les installations en fonction des formations
- Principe du partenariat entre les distributeurs et les installateurs sanitaires concessionnaires pour satisfaire et protéger le client final



J-M Pache/E_OS_C+R/SDESR

Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009

Compétences/droits pour l'eau (selon règlement lausannois)

Selon règlement Ville de Lausanne Selon directives SSI			Selon directives SSIGE
Niveau	Exigence	Permet de	Appellation
С	CFC sanitaire + cours C + examen	Effectuer, au niveau des installations intérieures, la réparation, l'entretien et le remplacement des appareils et robinetteries sanitaires existants, ainsi que l'entretien des conduites existantes	Installateur agréé pour les travaux d'entretien
В	CFC sanitaire + cours C et B + examen	Exécuter les travaux sanitaires sur les installations intérieures, et uniquement les travaux relatifs au poste de mesure sur les installations extérieures	Installateur agréé pour les travaux d'installation
А	Maîtrise sanitaire ou équivalent	Exécuter les travaux sanitaires sur le réseau principal, de même que sur les installations extérieures et intérieures	Installateur agréé pour les travaux d'installation
T	CFC/sanitaire + brevet monteur tuyauterie eau	Exécuter les branchements	monteur tuyauterie eau

Organisation des cours : suissetec, SSIGE

J-M Pache/E_os_c+R/SDESR Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009



Objectif de la démarche qualité pour les installations intérieures

Eviter absolument que des cas tels qu'illustrés se produisent (problèmes de qualité, microbiologique, chimique, sécurité, etc)



Installation particulière!



J-M Pache/E_OS_C+R/SDESR



L'objectif qualité :



Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009



Suivi des nouvelles installations et transformations - Principes

- Sur le territoire des 17 communes alimentées au détail, traiter de manière exhaustive, toutes les mises à l'enquête paraissant dans la FAO (feuille des avis officiels)
- Chaque nouveau bâtiment fait l'objet d'une demande d'abonnement et chaque transformation d'une demande ad
- Tous les travaux sont exécutés par un installateur sanitaire concessionnaire et font l'objet d'une annonce de travaux.
- Les schémas de l'installation remis par l'installateur sanitaire concessionnaire avant les travaux sont contrôlés par l'unité Conseils et Installations d'eauservice
- Chaque installation, nouvelle ou transformée (poste de mesure) est contrôlée par le contrôleur d'eauservice après exécution des travaux.

J-M Pache/E_os_c+R/SDESR

Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009



Sur le territoire des 17 communes alimentées au détail, traitement des mises à l'enquête paraissant dans la FAO (feuille des avis officiels)

- Mises à l'enquête paraissant dans la FAO : introduction dans la base de données
- Dispensés d'enquête reçus par les communes : introduction dans la base de données
- Avis au mandataire/propriétaire : aspects réglementaires à respecter

J-M Pache/E_OS_C+R/SDESR

J-M Pache/E_os_c+R/SDESR

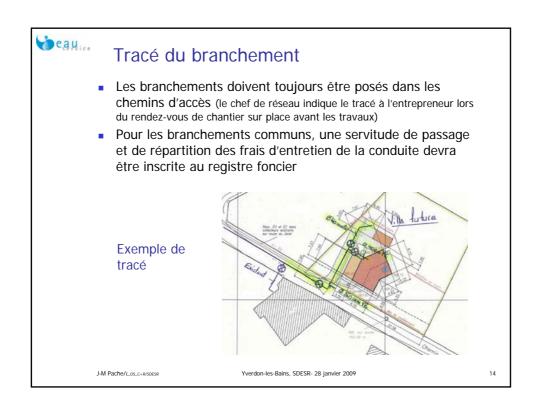
Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009

феац... Mises à l'enquête paraissant dans la FAO : introduction dans la base de données (fiche de raccordement immeuble) Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009









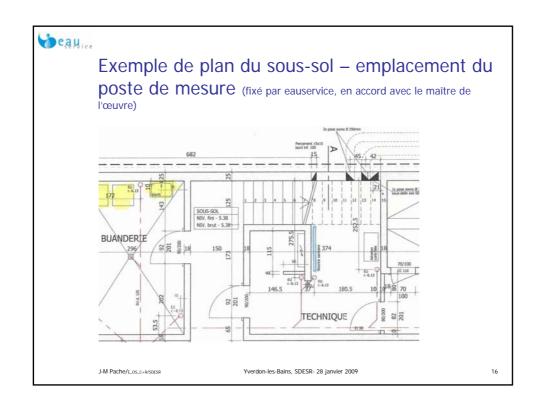


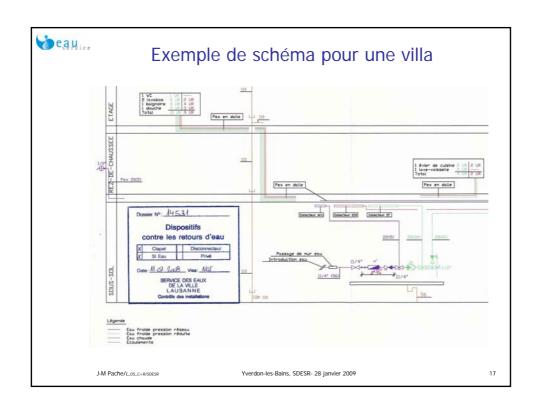
Contrôle des schémas de l'installation par l'unité Conseils et Installations d'**eau**service

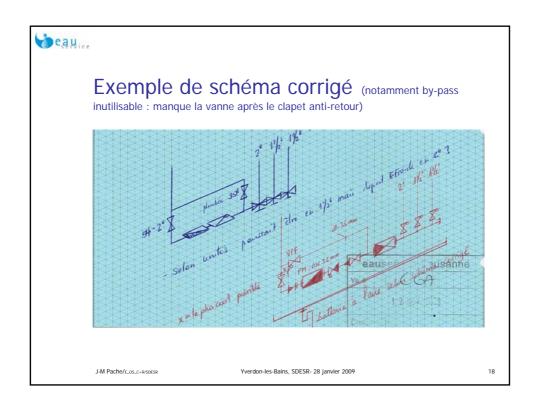
- Les schémas de l'installation sont remis par l'installateur sanitaire concessionnaire avant les travaux
- Les schémas sont contrôlés par l'unité Conseils et Installations d'eauservice en ce qui concerne les retours d'eau et l'hygiène (renouvellement d'eau)

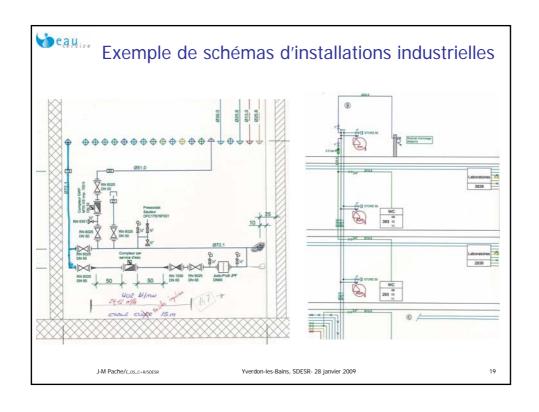
J-M Pache/E_OS_C+R/SDESR

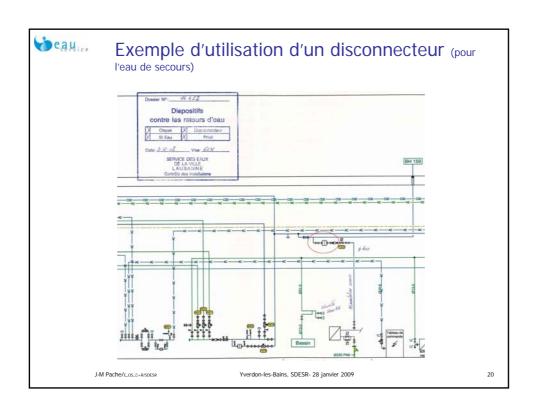
Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009

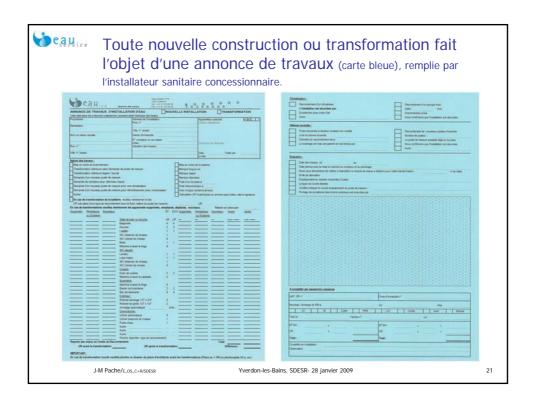














Contrôle des installations, nouvelles ou transformées (poste de mesure)

- Chaque poste de mesure est posé par un installateur sanitaire concessionnaire.
- Chaque installation (poste de mesure, by-pass) est contrôlé par le contrôleur d'eauservice après exécution ou transformation
- Chaque installation (poste de mesure, by-pass) est contrôlée lors de l'échange périodique du compteur.

J-M Pache/E_OS_C+R/SDESR

Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009

eau.	Coine postale 939 1000 Lucianom 6 1000 Lucianom 6 11 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	
	direction des travaux Fax. + 41 21 216 80 05	Lausann
	ontrôle du poste du mesure (annexe au schéma : Checklist des contrôles à effectuer, poste de mesure 3/4"	
Concerne 1 manchon de passage	Contrôle à effectuer	Observations
1 manchon or passage	la pose du manchon obligateire (pos. 1) - neuf ou transformé	
2 introduction	• pas de té en attente (pos. 2)	
	pas de vanne avant la vanne d'introduction (pos. 3 et 11)	
3 vanne d'introduction	position juste avant le poste de mesure	
	pas d'espace entre la vanne est le poste de mesure	
	pan de robinet de purge	
4 poste de mesure	position du poste horizontal	
	Fordre des pièces : longue-vis, compteur, clapet	
	pas de collier de fixation (y compeis sur les raccords)	4 2
5 compteur	le numéro du compteur : comparer avec la fiche pose, dépose (3ème exemplaire)	1
> compicus	position horizontale du compteur	
6 clapet	robinet de purze sous le premier trou (pos. 6)	
7 vanne sprès le PM	dès trois départ (pos. 7)	
8 by-pass	by-pass obligatoire (pos.8) (usuf villa d'un appartement)	
	position de la vanne du by-pass (pos. 11) : juste après le té, max. 5 cm	
	 robinet d'arrêt avec purge, pas de soupape de retenue avec robinet d'arrêt 	
	robinet de purge sur la vanne - avec un tuyuu souple, arrêté à 2 cm du bac	
	arrivée de la conduite du by-pass : que le raccordement soit bien après la vanne du poste de mesure.	() U
	avant le réducteur de pression (pos.7)	
	• pas de by-pass pour les villas d'un appartement	
9 réducteur	 réductour de pression obligatoire (sauf dispensé par esuservice : une pièce intermédiaire devra alors être posée) 	
10 bac	sous la batterie : pvc, tôle, muret en ciment + avec grille	
11 plombage	• by-pass (varine fermée)	
12 plombage	défense incendie (vanne ouverte)	
sécurité	• 2 cm d'air sous les soupapes de l'alimentations boiler - entonsoir ou bac	9
	• 2 cm d'air entre le tuyau souple de la vanne by-pass / entonnoir ou bac	
remplissage chauffage	emplacement éloigné du raccordement de chauffage, pas de raccordement fixe	
10	robinet de remplissage avec clapet, avec bouchon - doit être situé après le réducteur de pression	
	avec disconnecteur si inhibiteur (adjonction d'un additif chimique)	
mise à terre	pontage de la batterie d'eau avec câble en cuivre pour le neuf, transformé ou mise en ordre situation :	
coder	* strustoo :	
13 filtre	• type :	
14 traitement d'eau	- type :	





Exemple d'installation avec poste de mesure



J-M Pache/E_os_c+R/SDESR

Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009

25



En conclusion

De gros efforts sont effectués par les distributeurs d'eau pour fournir à leurs consommateurs une eau potable de qualité.

Il serait vraiment dommage que des installations intérieures mal réalisées mettent en péril ce travail.

C'est pourquoi une collaboration de chaque instant entre tous les intervenants dans la chaîne de distribution est primordiale, et que la formation joue un rôle prépondérant.



J-M Pache/E_os_c+R/SDESR

Yverdon-les-Bains, SDESR- 28 janvier 2009